
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 septembre 2018 à 18 h 30
Maison de la culture Claude-Léveillé située au 911, rue Jean-Talon Est**

PRÉSENCES :

Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs
Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice culture/sports/loisirs/dév. social
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Madame Michèle SAINT-ONGE, Commandante PDQ 31
M^e Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte à 18 h 30.

10.02 - Présentation

Signature du livre d'or par madame Jo-An Audrey Jetté, directrice de PEYO pour le 50^e anniversaire de l'Organisation des jeunes de Parc-Extension (P.E.Y.O.).

Signature du livre d'or par madame Donna Ntambué, athlète du quartier de Saint-Michel et son entraîneur Daniel St-Hilaire.

À 18 h 45, la mairesse suspend la séance afin de présenter le budget et le PTI dans une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

À 19 h 15, reprise de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement.

CA18 14 0270

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0271**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 juillet 2018, à 18 h 30.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 juillet 2018, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA18 14 0272**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 août 2018, à 9 h 30.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 août 2018, à 9 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.05

10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement remercie la maison de la culture Claude-Léveillée pour l'organisation de la séance du conseil d'arrondissement. Elle invite les citoyennes et les citoyens à y venir et à consulter la programmation. Elle remercie les citoyens qui ont assisté le 10 juillet dernier au spectacle de l'OSM au parc Jarry, lequel fut un succès. Elle informe les citoyennes et les citoyens que le programme de déminéralisation va bon train et que la plantation d'arbres se poursuit également. Elle remercie les citoyennes et les citoyens qui contribuent à verdier leur terrain et carré d'arbre. Elle informe également la population que les heures d'ouverture de certaines piscines seront prolongées. Elle ajoute qu'il y a du nouveau au niveau de la collecte des résidus alimentaires qui passera dans Parc-Extension et Saint-Michel à compter des 6 et 7 novembre et qu'éventuellement il n'y aura qu'une seule collecte de déchets.

La conseillère Mary Deros informe les citoyennes et les citoyens de la situation concernant le développement du parc du Centenaire qui sera reporté suite au processus d'appel d'offres dont les prix se sont avérés trop élevés.

Le conseiller Frantz Benjamin informe les citoyennes et les citoyens que le 15 août dernier a eu lieu l'inauguration du terrain multisports au parc Champdoré avec le soutien de la fondation de l'Impact de Montréal. Aussi, le 16 août a eu lieu la fête du maïs organisée par la joujouthèque. Samedi le 8 septembre prochain à 13 h, il invite les citoyennes et les citoyens au dévoilement de la plaque du nouveau nom du parc Julie-Hamelin sur la 2^e Avenue. Il y aura également ce même samedi la traditionnelle fête des retrouvailles au centre René-Goupil signalant le retour des organisateurs communautaires à différentes fins. Le dimanche 9 septembre aura lieu l'inauguration de la ruelle verte la Récréation et le 22 septembre à 11 h, il invite la population à la Tohu pour la journée internationale des aînés, étant une initiative portée par plusieurs groupes du quartier impliqués auprès des aînés.

Le conseiller Sylvain Ouellet informe les citoyennes et les citoyens de la période pour les inscriptions aux activités sportives. Il informe les citoyennes et les citoyens de l'inauguration d'une murale faisant hommage à Hubert Reeves dimanche le 9, à 13 h dans la ruelle la Voie lactée. Il informe finalement la population de la réduction de vitesse à venir dans nos rues dont l'implantation aura lieu de septembre à décembre et ajoute qu'un dossier pour l'étude de la sécurisation des rues sera adopté au conseil.

La conseillère Rosannie Filato félicite les citoyennes et les citoyens qui ont pris l'initiative de s'attaquer à l'herbe à poux. Elle félicite également l'équipe impliquée dans l'initiative « La tasse » étant le premier système de gobelets à café consignés au Québec. Elle informe les citoyennes et les citoyens sur le forum social de Villeray dont les informations apparaissent sur le site de la CDC et les encouragent à répondre au sondage d'ici le 15 septembre prochain. Elle félicite également la population pour ses différentes implications dans les ruelles vertes. Finalement elle informe les citoyennes et les citoyens de la consultation pour le parc Jarry – parc de rêve.

10.07 - Période de questions du public

À 19 h 35, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), la mairesse de l'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Réjean Laforest	Vitesse sur la 24 ^e Avenue
Théo Diamantis	Poubelle sur l'avenue Bloomfield / bruit dans le parc
Ron Fitzsimmons	Salle de concert JFP / Marché BK
François Daviau	Bruit et salubrité sur la 24 ^e Avenue
Madeleine Lachaine	Apaisement de la circulation sur la rue Lajeunesse
Serge Laliberté	Accès personnes handicapées aux trottoirs
Agnès Barthelemy	Carrière Francon
Franco Fratarcangelli	Budget aînés
Jean-Yves Ginchereau	Plan directeur du parc Jarry / Skate parc

À 20 h 35

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie Filato

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

Adopté à l'unanimité.

Georges Piriou	Travaux sur le boul. Saint-Michel
Renée Laurent	Transport adapté – parc Champdoré
Thérèse Nadeau	Déminéralisation des carrés d'arbres
Antony Sandiogo	Ligue de volley ball
Roger Fauteux	Feux de circulation angle Foucher et Crémazie
Mendal Soubrata	Cricket

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de question close à 21 h 20.

10.08 - Période de questions des membres du conseil

À 21 h 20, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA18 14 0273

Accepter un don au montant de 50 000 \$ pour la réfection du terrain de basketball au parc Jean-Marie-Lamonde dans le cadre de la Série NBA (National Basketball Association) Canada présentée par Bell, autoriser le directeur de l'arrondissement à signer un protocole d'entente à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accepter un don au montant de 50 000 \$ pour la réfection du terrain de basketball au parc Jean-Marie-Lamonde, du 5 septembre au 10 octobre 2018;
2. d'autoriser monsieur Stéphane Chénier, directeur d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer une lettre d'engagement avec la National Basketball Association (NBA) Canada et l'arrondissement de VSMPE à cette fin;
3. d'imputer ce don conformément aux informations financières inscrites au présent sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1184465014

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie Filato

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 15.01 à 15.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0274**Proclamation de la journée mondiale des sourds le 23 septembre 2018.**

CONSIDÉRANT que le congrès de Milan de 1880 a été une atteinte grave aux droits des personnes sourdes en déclarant que la méthode de l'enseignement de l'oral devrait avoir préférence par rapport à celle des signes dans l'instruction des sourds-muets;

CONSIDÉRANT que le but de ce congrès était aussi de bannir les instituteurs sourds des écoles et par le fait même, de la perpétuation des langues signées de génération en génération;

CONSIDÉRANT que ce congrès a tenté d'empêcher les sourds-muets de s'exprimer dans leur langue première d'expression, nettement plus naturelle et accessible;

CONSIDÉRANT qu'on a inconsciemment nié l'existence des personnes sourdes-muettes en voulant faire d'elles des personnes entendantes;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, ce ne sont que les écoles Lucien-Pagé et Gadbois situées dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à Montréal, qui ont des programmes de bilinguisme sourd dans leur programmation régulière;

CONSIDÉRANT que le mouvement l'Option Sourde souhaite que la Langue des signes Québécoise (LSQ) soit reconnue à la hauteur de la province et que le bilinguisme sourd devienne un objectif réel d'éducation;

CONSIDÉRANT que l'Option Sourde désire aller au-delà de la mentalité du congrès de Milan en faisant reconnaître l'importance de l'apprentissage des langues avant même le mode de communication;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. que le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 23 septembre 2018, Journée mondiale des sourds;
2. que le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension appuie toutes les démarches entreprises par le mouvement Option Sourde afin qu'il puisse réussir à offrir aux enfants sourds une bonne éducation qui respecte leurs besoins et leurs choix de l'apprentissage des langues.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA18 14 0275

Proclamation de la journée internationale de l'alphabétisation du 7 septembre 2018.

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui environ 750 millions d'adultes sont analphabètes dans le monde;

CONSIDÉRANT que les femmes représentent les 2/3 de ces adultes;

CONSIDÉRENT que 26 % des personnes analphabètes ont moins de 15 ans

CONSIDÉRANT que nous vivons dans un monde où la communication ne peut se passer de l'alphabétisation;

CONSIDÉRANT qu'une éducation de base, dont l'alphabétisation est le principal outil, a été reconnue comme un droit par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948;

CONSIDÉRANT que ce droit continue d'être nié à une partie importante de l'humanité;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. de proclamer le 7 septembre 2018, Journée internationale de l'Alphabétisation sous le thème : « *L'alphabétisation et le développement des compétences* »;
2. que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension s'engage aussi à continuer de promouvoir les organismes locaux qui font des efforts globaux vers l'accessibilité à l'Alphabétisation et l'Éducation pour tous.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA18 14 0276

Proclamation de la journée internationale de la paix le 21 septembre 2018.

CONSIDÉRANT que depuis 2001, le 21 septembre a été désigné comme étant la Journée Internationale de la Paix par les Nations Unies;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a consacré cette Journée au renforcement des idéaux de paix, tant au sein des nations et des peuples qu'entre ceux-ci;

CONSIDÉRANT que cette journée peut être célébrée comme elle nous convient, y compris au moyen d'activités d'éducation et de sensibilisation;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de proclamer le 21 septembre 2018, Journée internationale de la Paix, sous le thème : « le droit à la paix : 70 ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme », et d'inviter les citoyennes et

citoyens de l'arrondissement à allumer une chandelle cette journée afin de dire non à toutes les formes de violence et oui à la paix.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CA18 14 0277**Proclamation du mois de septembre, mois de l'action contre la faim**

ATTENDU qu'il est fondamental pour l'avenir de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de discuter du besoin de sécurité alimentaire pour les enfants, les jeunes et les familles d'aujourd'hui;

ATTENDU que Banques alimentaires Canada, ses associations provinciales membres et les banques alimentaires de partout au pays encouragent les Canadiens à agir selon quatre grands axes : l'éducation, la défense des intérêts, le bénévolat et les dons;

ATTENDU qu'au Canada, un ménage sur huit souffre de faim et qu'une personne sur trois bénéficiant de l'aide des banques alimentaires est un enfant;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame officiellement septembre, mois de l'action contre la faim;
2. que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension demande à ses citoyens de répondre aux besoins des personnes qui ont faim, de faire preuve de solidarité lors d'activités qui renseigneront les gens de l'arrondissement sur la nécessité fondamentale de réduire la faim parmi les enfants, les jeunes et les familles.

Adopté à l'unanimité.

15.04

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0278

Octroyer un contrat à Couverture Montréal-Nord inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de la toiture de bardeau au garage de L'Épée (8675, avenue de L'Épée), aux prix de sa soumission, soit au montant total de 86 529,33 \$, incluant les taxes et voter des contingences de 12 980,68 \$ et des incidences de 17 246,25 \$, taxes incluses - appel d'offres public IMM-18-05 (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'accorder un contrat à Couverture Montréal-Nord inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la toiture de bardeau du garage de L'Épée, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 86 529,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-18-05 ;
2. de voter des contingences représentant 15 % au montant de 12 980,68 \$, taxes incluses;
3. de voter des incidences de 17 246,25 \$ taxes incluses pour la surveillance des travaux et l'installation d'un système de sécurité;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1181321004

CA18 14 0279

Octroyer un contrat à Oslo Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux d'installation de trois chaudières et de mise à niveau du système de distribution du chauffage au centre de loisirs Patro le Prévost, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 649 519,01 \$, taxes incluses et voter des contingences de 129 904,50 \$ et des incidences de 22 995 \$, taxes incluses - appel d'offres public IMM-18-06 (2 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'accorder à la firme Oslo Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mise à niveau du système de chauffage au centre Patro le Prévost, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 649 519,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-18-06;
2. de voter des contingences de 129 904,50 \$ taxes incluses (20%);
3. de voter des incidences de 22 995 \$, taxes incluses, pour les travaux de branchement du système de contrôle au centre immobilier de la Ville de Montréal (SGPI);
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1181321005

CA18 14 0280

Octroyer un contrat à la firme GBI experts-conseils inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour la fourniture de services professionnels de surveillance de travaux de génie civil sur le réseau routier local, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 530 368,78 \$, incluant les taxes - appel d'offres public PRR-18-14 - (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à la firme GBI experts-conseils inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour la fourniture de services professionnels de surveillance de travaux de génie civil sur le réseau routier local, conformément aux documents de l'appel d'offres PRR-18-14, aux prix de sa soumission soit au prix total approximatif de 530 368,78 \$, incluant les taxes, et voter des crédits de 484 297,37 \$ à cette fin, dans le cadre du *Programme de réfection du réseau routier local 2018*, du *Programme complémentaire de planage-revêtement - local (PCPR) 2018* et du *Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement (PRCPR) local 2018*;
 2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- Adopté à l'unanimité.

20.03 1181124013

CA18 14 0281

Octroyer un contrat à la firme Norda Stelo inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour la fourniture de services professionnels pour la production d'un plan d'intervention permettant de sécuriser les déplacements piétonniers et cyclistes sur le boulevard Crémazie entre Papineau et Pie-IX, pour une somme maximale de 76 633,14 \$, taxes incluses - appel d'offres public PRR-18-13 (6 soumissionnaires) et autoriser une affectation maximale de 100 000 \$ à même le surplus de gestion affecté, à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à la firme Norda Stelo inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour la fourniture de services professionnels pour la production d'un plan d'intervention permettant de sécuriser les déplacements piétonniers et cyclistes aux intersections du boulevard Crémazie, pour une somme maximale de 76 633,14 \$, taxes incluses - appel d'offres public PRR-18-13 (6 soumissionnaires);
2. d'autoriser une affectation maximale de 100 000 \$ à même le surplus de gestion affecté à cette fin;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1187800003

CA18 14 0282

Octroyer une contribution financière maximale de 31 950 \$, non récurrente, à même le surplus libre de l'arrondissement, à l'organisme Espace-Famille Villeray pour la gestion du Programme de subvention de couches lavables, pour la période du 7 septembre 2018 au 6 septembre 2019 et approuver le projet de convention à cet effet.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'octroyer une contribution financière maximale de 31 950 \$, non récurrente, à même le surplus libre de l'arrondissement, à l'organisme Espace-Famille Villeray pour la gestion du Programme de subvention de couches lavables pour la période du 7 septembre 2018 au 6 septembre 2019;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1184969015

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0283

Accorder un soutien financier, non récurrent, totalisant 31 760 \$ à quatre organismes, soit : 7 000 \$ au Bureau de consultation jeunesse, 7 000 \$ à Emploi Jeunesse 16-25 inc., 1 880 \$ au Carrefour jeunesse emploi-centre-Nord et 15 880 \$ au Forum jeunesse Saint-Michel, dans le cadre de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville et approuver les projets de convention à cet effet. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 31 760 \$ aux quatre (4) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (MIDI-Ville 2018-2021);

Organisme	Projet et Période	Montant
Bureau de Consultation Jeunesse (131178)	Table des jeunes de Villeray Du 1 ^{er} août 2018 au 30 juin 2019	7 000 \$
Emploi Jeunesse 16-25 inc. (137162)	Info JarryV Du 1 ^{er} septembre 2018 au 1 ^{er} mars 2019	7 000 \$
Carrefour jeunesse emploi (CJE) Centre-Nord (243828)	Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif de Villeray Du 13 mai au 29 juin 2019	1 880 \$
Forum jeunesse Saint-Michel (235838)	Drop-In : Place aux 18-30 ans! Du 1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019	15 880 \$

2. d'approuver les quatre (4) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS) à signer pour la Ville de Montréal;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1187644015

CA18 14 0284

Autoriser la signature du projet de convention entre la Ville et la TOHU, Cité des arts du cirque, pour le projet C-Vert 2018-2019 et octroyer une contribution financière de 10 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour la Ville de Montréal, le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la TOHU, Cité des arts du cirque, pour le projet C-Vert, et ce, pour une période de onze (11) mois, débutant le 1^{er} septembre 2018 et se terminant le 31 juillet 2019, dont une copie est jointe au dossier;
2. d'octroyer à l'organisme la TOHU, Cité des arts du cirque, une contribution financière de 10 000 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1187644014

CA18 14 0285

Autoriser une dépense totale de 179 775,87 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat de location de trois remorqueuses avec opérateurs, à Sciage Montréal inc. au montant de 59 925,29 \$, taxes incluses, pour une remorqueuse et à Service Routier Maximum inc. au montant de 119 850,58 \$, taxes incluses, pour deux remorqueuses, pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2019, dans le cadre de l'appel d'offres publics - 17-16202.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'autoriser une dépense totale de 179 775,87 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat de location de trois (3) remorqueuses avec opérateurs, à Sciage Montréal inc. au montant de 59 925,29 \$, taxes incluses, pour une remorqueuse et à Service Routier Maximum inc. au montant de 119 850,58 \$, taxes incluses, pour deux remorqueuses, pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2019, dans le cadre de l'appel d'offres publics - 17-16202;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1184969016

CA18 14 0286

Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Hors-Piste S.E.N.C. pour la réalisation du plan d'action culturel 2019 de l'arrondissement, du mois de septembre 2018 au mois de mai 2019 et autoriser une dépense maximale de 30 375 \$, plus les taxes applicables - contrat de gré à gré.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'octroyer un contrat de services professionnels à la firme Hors-Piste S.E.N.C. pour la réalisation du Plan d'action culturel 2019-2022 pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de gré à gré;
2. d'autoriser une dépense maximale de 30 375 \$, plus les taxes applicables à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1183356006

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0287

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour les périodes du 1^{er} au 30 juin et du 1^{er} au 31 juillet 2018, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour les périodes du 1^{er} au 30 juin et du 1^{er} au 31 juillet 2018, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1181309008

CA18 14 0288

Autoriser une dépense de 750 \$ pour l'achat d'une table de 10 personnes, pour la participation de l'arrondissement à la 11^e Soirée bénéfique au profit des activités du Centre de loisirs communautaires Lajeunesse, le jeudi 18 octobre 2018.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser la participation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à la 11^e soirée bénéfique du Centre de loisirs communautaires Lajeunesse;
2. autoriser une dépense de 750 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1184539004

CA18 14 0289

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 8 850 \$ à 26 organismes de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2018, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 300 \$ au Carrefour de Liaison et d'aide Multi-ethnique (CLAM), 200 \$ au Centre éducatif communautaire René-Goupil (CECRG), 250 \$ au Festival International Mizik Kreyol de Montréal (F.I.M.K.M.), 250 \$ à l'Institut F, 200 \$ à la Maison de la famille de St-Michel, 500 \$ à Mon Resto Saint-Michel, 300 \$ à la Société d'histoire de Parc-Extension, 200 \$ au Théâtre aux Écuries, 250 \$ à Vers Vous (pour la Concertation locale des aînés de Villeray), 300 \$ à À portées de mains, 400 \$ à l'Association de soccer St-Michel Pompei, 500 \$ au Festival international Mizik Kreyol de Montréal (F.I.M.K.M.), 300 \$ à la Fondation des aveugles du Québec, 400 \$ à Mon Resto Saint-Michel; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 300 \$ à CDC Solidarités Villeray, 250 \$ au Théâtre aux Écuries; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 300 \$ au Carrefour de liaison et d'aide multi-ethnique, 250 \$ au Centre culturel japonais-canadien de Montréal inc., 400 \$ au Club de l'âge d'or Aurora, 500 \$ au Club de soccer Panellinos de Parc-Extension, 500 \$ à la Fondation Filia, 500 \$ à Himalaya Séniors du Québec; DISTRICT DE VILLERAY : 500 \$ à Vers Vous, 250 \$ au Centre culturel japonais-canadien de Montréal inc., 250 \$ au Théâtre aux Écuries, 500 \$ à Vers Vous (pour la Concertation locale des aînés de Villeray), le tout pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 8 850 \$ à 26 organismes de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2018, comme suit :

FONDS DE LA MAIRESSE

MONTANT : 4 350 \$

- 300 \$ au Carrefour de liaison et d'aide multi-ethnique—pour la 2^e édition de son événement estival Diversi-Été
- 200 \$ au Centre éducatif communautaire René-Goupil (CECRG)—pour la Fête des Retrouvailles
- 250 \$ au Festival International Mizik Kreyol de Montréal (F.I.M.K.M.)—pour leur 5^e édition de leur Festival
- 250 \$ à l'Institut F—pour l'organisation d'un atelier parental
- 200 \$ à la Maison de la famille de St-Michel—pour la 5^e édition du Rallye-Vélo Pères-Enfants
- 500 \$ à Mon Resto Saint-Michel—pour le Magasin-Partage de la rentrée scolaire 2018
- 300 \$ à la Société d'histoire de Parc-Extension—pour leurs activités sociales
- 200 \$ au Théâtre aux Écuries—pour leurs activités entourant le lancement de leur nouvelle saison
- 250 \$ à Vers Vous (pour la Concertation locale des aînés de Villeray)—pour leur 11^e Journée des aînés
- 300 \$ à À portées de mains—pour l'organisation de l'événement 1PAKT
- 400 \$ à l'Association de soccer St-Michel Pompei—pour leur festival de fin de saison
- 500 \$ au Festival International Mizik Kreyol de Montréal (F.I.M.K.M.)—pour leur 5^e édition de leur Festival
- 300 \$ à la Fondation des aveugles du Québec—pour leurs activités sportives, récréatives et culturelles
- 400 \$ à Mon Resto Saint-Michel—pour l'organisation du Magasin-Partage de la rentrée scolaire

FRANÇOIS-PERRAULT

MONTANT : 550 \$

- 300 \$ à CDC Solidarités Villeray—pour leur BBQ populaire
- 250 \$ au Théâtre aux Écuries—pour leurs activités entourant le lancement de leur nouvelle saison.

PARC EXTENSION

MONTANT : 2 450 \$

- 300 \$ au Carrefour de liaison et d'aide multi-ethnique—pour la 2^e édition de son événement estival Diversi-Été
- 250 \$ au Centre culturel japonais-canadien de Montréal inc.—pour leurs activités pour la communauté japonaise
- 400 \$ au Club d'âge d'or Aurora—pour leur sortie pour la cueillette des pommes
- 500 \$ au Club de soccer Panellinos de Parc-Extension—pour leur Soccer Fest annuel
- 500 \$ à la Fondation Filia—pour leur 12^e édition de leur Walk-A-thon
- 500 \$ à Himalaya Séniors du Québec—pour leur 71^e édition de leur Fête du Jour de l'Indépendance du Pakistan

VILLERAY

MONTANT : 1 500 \$

- 500 \$ à Vers Vous—pour leurs conférences, visites d'amitié, etc.
- 250 \$ au Centre culturel japonais-canadien de Montréal inc.—pour leurs activités pour la communauté japonaise
- 250 \$ au Théâtre aux Écuries—pour leurs activités entourant le lancement de leur nouvelle saison
- 500 \$ à Vers Vous (pour la Concertation locale des aînés de Villeray)—pour leur 11^e Journée des aînés

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1186251008

CA18 14 0290

Autoriser une dépense de 4 590 267,04 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes à l'aréna Saint-Michel en lien avec l'appel d'offres public 5960 - (6) soumissionnaires - Contrat 15352.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 4 590 267,04 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes à l'aréna Saint-Michel en lien avec l'appel d'offres public no. 5960, six (6) soumissionnaires - contrat 15352;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1184322004

CA18 14 0291

Autoriser une dépense supplémentaire de 100 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'enrobés bitumineux à Construction DJL inc., afin de permettre la poursuite des interventions prévues sur le réseau routier local, en vertu de l'entente-cadre 1192437.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une dépense supplémentaire de 100 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'enrobés bitumineux à Construction DJL inc., afin de permettre la poursuite des interventions prévues sur le réseau routier local, en vertu de l'entente-cadre 1192437;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1184518008

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0292

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement, pour les mois d'août à décembre 2018.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA17-14002), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois d'août à décembre 2018, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements

dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois d'août à décembre 2018, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire;

4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois d'août à décembre 2018, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire;
5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois d'août à décembre 2018, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1186251009

CA18 14 0293

Édicter une ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur toutes les rues locales et certaines collectrices locales de l'arrondissement et autoriser une dépense maximale de 65 000 \$ en provenance des surplus de l'arrondissement pour le remplacement de la signalisation et pour le plan de communication nécessaire à ce changement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'édicter une ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur toutes les rues locales et certaines collectrices locales de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
2. d'autoriser une dépense maximale de 65 000\$ en provenance des surplus de l'arrondissement pour le remplacement de la signalisation et pour le plan de communication nécessaire à ce changement;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1184558002

CA18 14 0294

Édicter, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005), une ordonnance pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme de ruelle verte.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'édicter, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005), une ordonnance pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme de ruelle verte.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1188069001

CA18 14 0295

Édicter, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005), l'ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 4130, rue Jarry Est.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'édicter, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005), l'ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 4130, rue Jarry Est.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1181010025

CA18 14 0296

Édicter, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005), les ordonnances pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme d'art mural, sur un mur d'un bâtiment qui n'est pas visible d'une voie publique et sur un bâtiment situé dans une zone où sont autorisés comme usages principaux ceux des catégories E.1(1)(2)(3) en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'édicter, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005), les ordonnances pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme d'art mural, sur un mur d'un bâtiment qui n'est pas visible d'une voie publique et sur un bâtiment situé dans une zone où sont autorisés comme usages principaux ceux des catégories E.1(1)(2)(3) en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Adopté à l'unanimité.

40.05 1181010020

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0297

Édicter, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), l'ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 8251, rue Saint-Hubert, de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement sur le site nécessaire pour l'ajout d'un logement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'édicter, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), l'ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 8251, rue Saint-Hubert, de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement sur le site nécessaire pour l'ajout d'un logement.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1186495019

CA18 14 0298

Adopter le Règlement RCA18-14002 modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) afin d'interdire le stationnement pour tous les types d'autobus de 22 h à 7 h sur les rues de l'arrondissement.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA18-14002 modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) afin d'interdire le stationnement pour tous les types d'autobus de 22 h à 7 h sur les rues de l'arrondissement a été donné le 3 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement RCA18-14002 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA18-14002 modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1);

Adopté à l'unanimité.

40.07 1184558001

CA18 14 0299

Adopter le Règlement RCA15-14007-1 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de l'arrondissement (RCA15-14007) visant à le rendre concordant au Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 août 2018.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et présentation du Règlement RCA15-14007 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de l'arrondissement (RCA15-14007) visant à le rendre concordant au Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) a été donné le 2 août 2018, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 16 août 2018, dûment convoquée par avis paru dans le Journal Le Devoir du 6 août 2018;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 4 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que ce dossier ne comporte pas de dispositions exigeant qu'il soit soumis au processus de demande d'approbation référendaire;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter le règlement RCA15-14007-1 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA15-14007) visant à le rendre concordant au Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Adopté à l'unanimité.

40.08 1181010016

CA18 14 0300

Adopter le second projet de Règlement 01-283-104 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement visant à modifier les cartes réglementaires conformément à la logique du système informatique et à modifier la liste des usages autorisés dans la catégorie d'usages I.3(5) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 août 2018.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du règlement 01-283-104 modifiant le Règlement de zonage numéro 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension» a été donné le 2 août 2018, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 16 août 2018, dûment convoquée par avis paru dans le Devoir du 6 août 2018;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-104 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 16 août 2018;
2. d'adopter le second projet de Règlement 01-283-104 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension visant à modifier les cartes réglementaires conformément à la logique du système informatique et à modifier la liste des usages autorisés dans la catégorie d'usages I.3(5).

Adopté à l'unanimité.

40.09 1181010015

CA18 14 0301

Donner un avis de motion, présentation et adoption du premier projet de Règlement RCA06-14001-16 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement (RCA06-14001) afin d'y ajouter de nouveaux objectifs et critères relatifs aux agrandissements visibles de la voie publique sur le territoire de l'arrondissement.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA06-14001-16 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001) afin d'y ajouter de nouveaux objectifs et critères relatifs aux agrandissements visibles de la voie publique sur le territoire de l'arrondissement.

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de Règlement RCA06-14001-16 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001) afin d'y ajouter de nouveaux objectifs et critères relatifs aux agrandissements visibles de la voie publique sur le territoire de l'arrondissement;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1185898012

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0302

Adopter le premier projet de résolution PP18-14006 l'effet de permettre l'usage restaurant dans un local du bâtiment situé au 432, rue de Castelnau Est, et ce, malgré les dispositions prévues à l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de résolution PP18-14006 à l'effet de permettre l'usage restaurant dans un local du bâtiment situé au 432, rue de Castelnau Est, et ce, malgré les dispositions prévues à l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), aux conditions suivantes :
 - l'aménagement d'un usage « restaurant, traiteur » ne doit pas comprendre un équipement générant des bruits ou des odeurs à l'extérieur du bâtiment, telle une hotte commerciale;
 - la superficie du commerce est limitée à un maximum de 100 mètres carrés;
 - les demandes de permis de transformation et de certificat d'occupation doivent être déposées dans les six (6) mois suivant l'autorisation, à défaut de quoi l'autorisation sera caduque.
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1186495017

CA18 14 0303

Adopter le premier projet de résolution PP18-14007 relativement à une demande d'autorisation pour la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel de 11 logements sur le lot 3 790 984 situé à l'intersection nord-est des rues Villeray et Cartier, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de résolution PP18-14007 à l'effet d'accorder la demande de construction et d'occupation d'un bâtiment résidentiel de 11 logements sur le lot 3 790 984 (intersection nord-est des rues Villeray et Cartier) sans fournir des espaces de stationnements en vertu du Règlement sur le P.P.C.M.O.I. de (RCA04-14003), et ce, malgré les articles 119 et 561 du Règlement de zonage (01-283);

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1181385016

CA18 14 0304

Adopter le premier projet de résolution PP18-14008, pour l'implantation de la construction hors toit et des équipements mécaniques à moins de deux fois leur hauteur par rapport aux murs de façades en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) pour la propriété située au 7345, boulevard Saint-Laurent.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 22 et 23 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), le premier projet de résolution PP18-14008 à l'effet d'autoriser la demande d'autorisation pour l'implantation de la construction hors toit et des équipements mécaniques à moins de deux fois leur hauteur par rapport aux murs de façades pour la propriété située au 7345, boulevard Saint-Laurent aux conditions suivantes :
 - d'installer un écran aux pourtours des équipements mécaniques qui font face à la rue Molière;
 - qu'un rapport, élaborer par un professionnel, nous soit déposé dans le cadre de l'analyse du dossier en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), évaluant la possibilité d'enlever ou de relocaliser l'élément mécanique qui fait face au boulevard Saint-Laurent;
 - de recevoir, le cas échéant, une nouvelle proposition d'écran pour l'élément mécanique faisant face au boulevard Saint-Laurent qui sera moins visible de la voie publique et qui s'intégrera davantage avec le bâtiment existant;
 - que cette nouvelle proposition fasse l'objet d'analyse lors de l'étude du dossier en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1181010022

CA18 14 0305

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), le plan visant la construction d'un vestibule en façade du bâtiment situé aux 8013-8017, rue Saint-Hubert.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), le plan 2 de 2 préparé par Claude Boulevraye de Passillé architecte, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 14 août 2018, visant la construction d'un vestibule en façade du bâtiment situé aux 8013-8017, rue Saint-Hubert.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1181385013

CA18 14 0306

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'installation d'une persienne sur la façade de la caserne de pompiers numéro 37 située au 791-795, rue Jarry Est.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), le plan 01 préparé par STGM architectes, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 14 août 2018, visant l'installation d'une persienne sur la façade de la caserne de pompiers numéro 37 située aux 791-795, rue Jarry Est.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1181385014

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.16 à 40.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0307

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), le plan visant la réfection des façades du bâtiment situé aux 8093-8099, rue Saint-Hubert.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A001 à A003 préparés par globe architecture, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 août 2018, visant la réfection des façades du bâtiment situé aux 8093-8099, rue Saint-Hubert.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1181385015

CA18 14 0308

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 4 logements sur la propriété située au 7465, rue D'Iberville.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement, les plans daté du 30 juillet 2018, pages A0.1, A1.2, A2.0, A2.1 et A2.2 , préparés par EMarchitecture, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 août 2018 et visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 4 logements sur la propriété située au 7465, rue D'Iberville.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1186495018

CA18 14 0309

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), le document visant le remplacement d'une fenêtre et d'une porte du bâtiment situé au 1251, rue Jean-Talon Est en face de la limite de l'arrondissement de Rosemont—La-Petite-Patrie.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement, le document en date du 16 juillet 2018, pages 1 et 2, préparé par le manufacturier Jalmo, estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 14 août 2018 et visant le remplacement d'une fenêtre et d'une porte du bâtiment situé au 1251, rue Jean-Talon Est en face de la limite de l'arrondissement de Rosemont—La-Petite-Patrie.

Adopté à l'unanimité.

40.18 1188053001

CA18 14 0310

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'ajout d'une construction hors toit au bâtiment résidentiel situé au 8269-8271, rue Drolet.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement, les plans en date du 8 août 2018, pages A-3 à A-7, préparés par Eduardo Rosario, technicien en architecture, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 août 2018 et visant l'ajout d'une construction hors toit au bâtiment résidentiel situé au 8269-8271, rue Drolet.

Adopté à l'unanimité.

40.19 1188053002

CA18 14 0311

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de deux étages en remplacement de l'immeuble existant situé au 7418, rue Saint-Gérard.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement, les plans en date du 10 juillet 2018, pages A-01 à A-10, préparés par Basile Nakouzi, architecte, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 août 2018 et visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de deux étages en remplacement de l'immeuble existant situé au 7418, rue Saint-Gérard.

Adopté à l'unanimité.

40.20 1185898013

CA18 14 0312

Refuser, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), le plan visant la réfection de la façade du bâtiment situé aux 7655-7659, rue Saint-Denis.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de refuser conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), le plan 1/1, préparé par les entreprises Cam construction, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 14 août 2018, visant la réfection de la façade du bâtiment situé aux 7655-7659, rue Saint-Denis.

Adopté à l'unanimité.

40.21 1181385012

CA18 14 0313

Refuser, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans modifiés pour la construction d'un nouveau bâtiment sis au 7700, rue Lajeunesse.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

refuser, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA06-14001), les plans modifiés numéro A-20, A-21, A-22 et A-31, préparé par Aedifix Architecture, en date du 23 mai 2018, pour la construction d'un nouveau bâtiment sis au 7700, rue Lajeunesse.

Adopté à l'unanimité.

40.22 1176495014

Levée de la séance

À 21 h 50, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2018.